



Pêcheurs du Monde

FESTIVAL INTERNATIONAL DE FILMS - LORIENT

RÈGLEMENT INSCRIPTION DE FILMS

18^e Édition – 19 au 29 mars 2026

Le Festival de Films Pêcheurs du Monde a pour objectifs de :

- valoriser la production cinématographique de qualité consacrée à la pêche et aux pêcheurs professionnels
- susciter le débat avec les réalisateurs, les pêcheurs, le public et tous les acteurs concernés
- faire découvrir la pêche aux jeunes générations
- créer un événement de référence visant à inciter à la production de films relatifs aux pêcheurs du monde
- promouvoir cette production par l'attribution de Prix et assurer la plus large diffusion possible des films présentés au Festival

A cet effet, il organise un festival de films annuel comportant :

- 1/ Une compétition ouverte aux films, documentaires ou fictions respectant le thème du Festival.
- 2/ Une sélection hors compétition ouvertes à l'ensemble des genres (films, documentaires, fictions, animations) respectant le thème du Festival.

Organisation

Le Festival de Films Pêcheurs du Monde est une manifestation culturelle organisée par l'association Festival Pêcheurs du Monde, dont le siège social se situe Cité Allende, 12 rue Colbert, BP 79- 56100 Lorient-France.

L'association Festival Pêcheurs du Monde détermine les orientations du Festival. Elle a la responsabilité globale de l'admission et de la sélection des films ainsi que celle de la constitution du comité de sélection et des jurys du Festival.

Conditions de participation

- La participation au Festival de Films Pêcheurs du Monde est **gratuite**.
- La sélection des **films en compétition** s'effectue sur les productions postérieures au 1er janvier 2021
- La participation des films hors compétition n'est, elle, soumise à aucune condition de date.
- Les films sélectionnés traiteront du milieu de la pêche et des pêcheurs professionnels dans tous les domaines: social, économique, environnemental, ethnographique, historique, imaginaire, culturel...
- Les réalisateurs peuvent faire concourir plusieurs films, mais un seul pourra être sélectionné pour la compétition.
- Les auteurs des films en cours de réalisation peuvent également participer au Festival à condition d'avoir précisé la situation avec les organisateurs du Festival.
- Les films étrangers devront être sous-titrés en français. Dans le cas où aucune version en français n'existerait, les organisateurs du Festival pourront proposer la réalisation d'une version sous-titrée en français sous certaines conditions.

L'inscription

Inscription des films en ligne sur le site web du Festival : www.pecheursdumonde.org

Pour ceux qui le souhaitent, une version pdf pourra être envoyée par mail sur demande.

Date limite des inscriptions **1er décembre 2025**

Droits d'exploitation

Les participants garantissent aux organisateurs du Festival Pêcheurs du Monde être détenteurs de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation du ou des films inscrits dans leur intégralité ou en extraits.

La sélection

Tous les films inscrits seront soumis à une présélection effectuée par un comité de sélection.
Le comité de sélection, désigné par les organisateurs du Festival, est chargé de la sélection des films en compétition et hors compétition.

Assurances des supports de diffusion

Le Festival supporte les frais d'assurance des copies, de leur réception jusqu'au moment de la réexpédition de la copie. En cas de perte ou de détérioration, pendant cette période, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur du remplacement de la copie si celle-ci a été mentionnée lors de l'envoi de la copie.

Les jurys et les prix

Deux jurys seront chargés de décerner les Prix du Festival :

- un *jury de professionnels*, composé de professionnels de la pêche et du cinéma.
- un *jury jeune*, constitué de lycéens et/ou d'étudiants encadrés par un professionnel du cinéma

Les membres des jurys sont désignés par les organisateurs.

Ne pourra faire partie du jury quiconque est associé en quelque manière que ce soit à la production ou à la commercialisation de l'un des films en compétition.

Les différentes catégories de Prix sont définies par le comité de sélection.

Les réalisateurs, producteurs et distributeurs des films primés au Festival s'engagent à mentionner le prix qui leur a été attribué à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion, comme lors de toute diffusion du film primé.

Invitations

Les réalisateurs des films sélectionnés ou leur représentant auront accès à toutes les manifestations prévues pendant le Festival. Les modalités d'invitation et de venue des réalisateurs ou de leur représentant seront spécifiées au moment de la sélection finale.

Promotions

Afin d'assurer la promotion de cet événement, les participants autorisent les organisateurs du Festival à utiliser, à titre gracieux, les données et photographies fournies lors de l'inscription et/ou un extrait du film, pour une diffusion dans la presse, sur les chaînes de télévision, sur le réseau internet et dans les publications du Festival.

Afin d'assurer la promotion du Festival, les films lauréats pourront être sollicités pour une diffusion en ligne temporaire dans le cadre d'une action « Festival Pêcheurs du monde en ligne ».

Engagement et dérogations

Les organisateurs du Festival se réservent le droit de différer ou de suspendre à tout moment la manifestation ou de modifier le règlement.

La participation au Festival de Films Pêcheurs du Monde implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

En cas de contestation sur l'interprétation du texte, seule la version française fera foi. Les organisateurs du Festival ont le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement.